



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 2670

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique de la jeunesse suite au rapport du Conseil économique, social et environnemental, intitulé « Droits formels, droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ». En effet, dans son rapport adopté le 12 juin 2012, le Conseil économique, social et environnemental préconise d'encourager la visite de structures administratives et institutionnelles par des groupes de jeunes et d'étudiants. Cette initiative, expérimentée dans certaines régions, contribue notamment à donner confiance aux jeunes dans les institutions. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette préconisation.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, les professionnels de jeunesse s'accordent sur la nécessité d'améliorer, dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, le lien entre les jeunes et les institutions. Comme le préconise le conseil économique, social et environnemental (CESE) dans son récent avis « droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », des visites de structures administratives et institutionnelles sont d'ores et déjà organisées dans certaines collectivités pour encourager le dialogue et instaurer la confiance entre les jeunes et les institutions. Le développement de cette relation est un des vecteurs de renforcement de la vie démocratique et notamment de la participation active des jeunes aux décisions qui les concernent. De nombreuses structures sont en mesure de mettre en oeuvre cette dynamique, notamment les établissements scolaires et les services jeunesse des collectivités locales, mais aussi les associations de jeunesse et d'éducation populaire qui s'attachent à favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité. Les missions locales participent également de cette démarche éducative auprès des jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Dans le cadre des conventions d'objectifs signées avec les fédérations et associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, le ministère chargé de la jeunesse va conforter son soutien particulier à cette dimension de participation à la vie citoyenne.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2670

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4661

Réponse publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 9127